



Postscriptum

Journal du Parti socialiste genevois
Novembre 2019 n°20

Votation du 24 novembre

Oui à l'initiative « Construisons des logements pour toutes et tous ! »

Oui à l'initiative « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport »

SOMMAIRE

Édito

- 03** Un souffle nouveau sur le Postscriptum, par Nicolas Clémence

Votation cantonale

- 04** Oui à l'initiative « Construisons des logements pour toutes et tous! », par Carlo Sommaruga
- 05** IN162 : la rescapée des initiatives sur le logement, interview de Carole-Anne Kast
- 06** Oui à l'initiative « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport », par Lisa Mazzone
- 07** L'IN 163 vue du sommet de l'aéroport, interview de Michel Fabre
- 08** L'IN 164 : une mauvaise réponse à une bonne question, par Roger Deneys
- 08** Produits phytosanitaires : un petit pas dans la bonne direction, par Léna Strasser
- 09** Le Pré-du-Stand, un projet d'avenir pour le sport genevois!, par Thierry Apothéloz



- 10** Oui à la modification des limites de zones au Petit-Saconnex!, par Ulrich Jotterand

Politique communale

- 11** Urgence climatique : responsabilité et actions des villes suisses, par Sami Kanaan



Politique cantonale

- 12** Où est mon crayon ?, par Helena Verissimo de Freitas

Vie du Parti

- 13** Le PS Collex-Bossy : oser le socialisme en terrain hostile, interview de Skander Chahlaoui
- 14** Marie-Laure : un engagement pour Bernex, interview de Marie-Laure Graf
- 14** Élections municipales 2020, par Matthieu Jotterand
- 15** Morgane : la toute jeune doyenne du secrétariat, par Eloisa Gonzalez

Le Postscriptum est envoyé aux membres et aux sympathisant-e-s du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.

Rédacteur en chef : Nicolas Clémence
Comité de rédaction : Frédérique Bouchet, Guy Chevalley, Morgane Dentan, Diego Esteban, Eloisa Gonzalez, Clémence Peillex, Michel Pomatto, Albert Rodrik

Graphisme : Morgane Dentan
Impression : Imprimerie Nationale



Sebastien Moritz

UN SOUFFLE NOUVEAU SUR LE POSTSCRIPTUM

Par Nicolas Clémence
Rédacteur en chef

Chères et chers camarades,

J'ai le plaisir de vous adresser ces quelques mots pour vous présenter la nouvelle maquette du Postscriptum, le journal du Parti socialiste genevois, qui paraît environ 5 fois par année, suivant le calendrier des votations et élections qui rythment nos actions militantes. Le précédent numéro, consacré aux élections fédérales, a déjà pu étrenner cette nouvelle mouture, qui trouve désormais sa place dans ce numéro spécial votations plus traditionnel.

Nous avons souhaité revoir la forme de notre journal pour vous en offrir une lecture plus agréable, dynamisée, avec un contenu revisité. Des articles de longueurs différentes, des encarts contenant des chiffres clés ou des idées fortes, ainsi que de nouvelles rubriques, notamment sur la vie du parti, des sections, et des parties plus pédagogiques, ou encore la présentation de certain-e-s militant-e-s ou élu-e-s, vous seront proposées régulièrement.

Nous avons également pour projet de pouvoir publier en ligne une sélection d'articles, notamment sur les réseaux sociaux, pour encore davantage mettre en valeur nos idées, nos thématiques, nos militant-e-s, et lors d'élections, nos candidat-e-s.

Que soient ici remerciées toutes les personnes qui ont œuvré à la refonte de cette maquette et à l'élaboration de ce numéro, en particulier notre équipe du secrétariat (Morgane, Clémence et Frédérique), ainsi que le comité de rédaction, qui cherche sans relâche à vous proposer des articles de qualité et à donner la parole à un maximum de membres.

Le travail sur la communication du Parti, notamment le développement de nouveaux outils tels que les réseaux sociaux et la vidéo, continuera dans les prochains mois, et je me réjouis déjà de pouvoir vous en présenter les résultats prochainement.

PARTICIPER

Le Comité de rédaction du Postscriptum est ouvert aux nouveaux membres.

Si vous souhaitez participer, vous pouvez contacter Nicolas Clémence, rédacteur en chef, à l'adresse suivante :
nicolas.clemence@ps-lancy.ch



OUI À L'INITIATIVE CONSTRUISONS DES LOGEMENTS POUR TOUTES ET TOUS !

**Par Carlo Sommaruga,
Candidat au Conseil des États**

Le droit au logement est un droit fondamental. Ce droit vise à assurer à chaque individu, où qu'il vive, qu'il puisse bénéficier d'un toit et que ce toit lui permette de vivre dans la dignité. Ce droit est inscrit dans les textes fondateurs des droits fondamentaux. Ainsi on retrouve les fondements de ce droit essentiel à chaque individu dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits économiques,

sociaux et culturels. Mais, ce qui importe tout particulièrement, pour les habitantes et habitants du Canton de Genève, c'est que le droit au logement est inscrit noir sur blanc dans la Constitution genevoise acceptée par le peuple. En effet, son article 38 stipule que le droit au logement est garanti. Toute personne dans le besoin a le droit d'être logée de manière appropriée.

LES AVANTAGES DES ZONES DE DÉVELOPPEMENT :

- Le contrôle du prix de location ou de vente des nouveaux logements pendant 10 ans
- Des proportions minimales de logements sociaux
- L'accès à la propriété pour usage personnel, en excluant les acquisitions à titre d'investissement
- La cession de terrains au profit du domaine public (parcs, équipements, écoles)

« Une initiative éminemment politique en faveur du logement pour les classes populaires et moyennes »

Mais les très nombreux habitants et habitantes de notre canton qui peinent à trouver un logement à un loyer abordable compatible avec le budget de leur ménage savent qu'entre le principe et la réalité, il y a un énorme fossé. C'est pour combler ce fossé que le Parti socialiste, avec l'ASLOCA et les autres forces de gauche se battent au niveau national comme cantonal pour que chacune et chacun puisse se loger de manière appropriée en disposant d'un logement abordable. Pour permettre à chacune et chacun de se loger dignement et pour combattre la spéculation,

tion, l'ASLOCA, avec l'appui du PS suisse a lancé au niveau national l'initiative populaire «Davantage de logements abordables». Elle sera soumise au peuple le 9 février 2020. Au niveau genevois, les Socialistes, les Verts, Ensemble à gauche et l'ASLOCA, toujours dans la perspective de lutter contre la spéculation immobilière et de favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement abordable, ont lancé l'IN 162. Une initiative d'apparence technique sur le cadrage des compétences du Conseil d'État, mais dans les faits, une initiative éminemment politique en faveur du logement pour les classes populaires et moyennes. Concrètement, l'initiative vise le renforcement de la primauté du seul instrument d'aménagement du territoire, la Loi générale sur les zones de développement (LGZD), qui

permet de fixer le prix du terrain, la proportion des logements locatifs, les prix et les loyers maximum des logements, etc. Une loi qui favorise clairement les logements locatifs et tout particulièrement les logements d'utilité publique dont les habitantes et habitants de Genève ont tant besoin. Qu'on ne se laisse pas méprendre par les propos des milieux immobiliers toujours à l'affût de profit et la droite qui trotte derrière, cette modification est utile et importante pour construire du logement en faveur des classes populaires et moyennes. Cette initiative participe à la mise en œuvre concrète du droit au logement. Alors c'est résolument OUI!

IN162 : LA RESCAPÉE DES INITIATIVES LOGEMENT

Interview de Carole-Anne Kast, Mandataire des IN 161 et 162

L'initiative sur laquelle le peuple est amené à se prononcer le 24 novembre faisait initialement partie d'un duo d'initiatives sur le logement, lancé par la gauche. Carole-Anne Kast, mandataire de l'initiative, nous explique pour quelle raison il n'en reste plus qu'une.

En quoi consistait l'IN 161 «Davantage de coopératives et de logements bon marché!» ?

C'est une initiative qui prévoyait différents types de logements en zone de développement. Le texte visait notamment à favoriser les logements sans but lucratif comme les coopératives, dont les loyers ne doivent servir qu'à couvrir les coûts de fonctionnement de l'immeuble (entretien, conciergerie) et non à enrichir qui que ce soit. Le but était de permettre à un maximum de personnes de se loger à un prix juste.

La gauche a lancé deux initiatives, il n'en reste plus qu'une. Qu'est-il arrivé à l'IN «Davantage de coopératives et de logements bon marché!» ?

L'initiative avait été déclarée valable par le Conseil d'État mais elle a été attaquée par les milieux immobiliers qui sont allés jusqu'au Tribunal fédéral, où ils ont malheureusement obtenu gain de cause. Le Tribunal fédéral a estimé que cette initiative ne respectait pas les principes de clarté et d'unité de la matière. Méconnaissant visiblement le système genevois, le Tribunal fédéral a considéré que l'on ne pouvait pas faire voter le peuple sur autant d'éléments différents. Ce qui est regrettable, car la Cour constitutionnelle genevoise l'avait validée après quelques modifications.

Quelles leçons tires-tu de cette décision du Tribunal fédéral ?

S'il y a une leçon à tirer, elle est la suivante: quand un dispositif est très complexe, il ne faut pas faire d'initiative législative formulée, ou alors sur une seule modification, très simple. Dans le domaine complexe et technique de la construction de logement, s'il faut faire des initiatives législatives, c'est seulement «petit bout par petit bout»,

pour éviter que les sujets ne soient pas intelligibles.

Quel était le lien entre les deux initiatives ?

La première fixait les règles du jeu en zone de développement. La deuxième (celle sur laquelle nous sommes amenés à voter), oblige à ne prévoir que des zones de développement tant que dure la pénurie de logements. Sans l'IN 162, le risque aurait été que l'IN 161 ne soit jamais appliquée.

L'IN162 vaut-elle tout de même la peine qu'on se batte pour la faire passer ?

Bien sûr. Seule, elle a moins de poids, mais elle est tout de même très utile. Sans elle, on risque de voir les nouveaux déclassements se faire uniquement en zone ordinaire, et donc sans aucun contrôle de l'État, avec un fort potentiel de spéculation immobilière et aucun logement social.

Propos recueillis par Frédérique Bouchet

OUI À L'INITIATIVE POUR UN PILOTAGE DÉMOCRATIQUE DE L'AÉROPORT

Par Lisa Mazzone
Candidate au Conseil des États

Près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre de notre canton: c'est ce que représente le trafic aérien de notre aéroport. Alors que l'urgence climatique fait toujours plus de dégâts, les prévisions de développement de l'aéroport explosent.

« L'État devra prendre des mesures pour limiter les nuisances et assurer que l'aéroport reste compatible avec nos objectifs »

À l'horizon 2030, on parle de 7 millions de passagères et passagers annuels supplémentaires, pour atteindre les 25 millions, et de 20% de vols supplémentaires.

Pourtant, l'aéroport a déjà connu une croissance effrénée. Au tournant du siècle, il n'accueillait encore que 7 millions de personnes par année. Depuis, les nuisances pèsent toujours davantage sur le quotidien. Si les avions font moins de bruit qu'il y a vingt ans, l'augmentation des pics de bruit induite par la fréquence des vols a des effets néfastes avérés sur la santé. La qualité de l'air se dégrade également aux abords de l'aéroport, pendant qu'elle s'améliore au centre-ville. En résumé, les efforts réalisés en matière de mobilité et de bâtiments sont gâchés par le développement de l'aéroport – en matière de pollution, comme en matière de climat. Le seuil d'intolérance est atteint, en tout cas pour les milliers d'habitantes et habitants touché-es par les nuisances.

Reprenons la main

Née d'une collaboration entre les riveraines et riverains

52 mios 26 mios 650

Ce sont les coûts pour la santé engendrés par l'activité de l'aéroport aujourd'hui (étude de Noé21). Ces coûts passeront à 72 millions en 2030 si l'aéroport continue sa croissance effrénée.

C'est le nombre de passagers annuels qui prendront l'avion à Genève en 2030, selon les prévisions du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

C'est le nombre de vols quotidiens prévus en 2030, selon le PSIA, soit un atterrissage ou un décollage toutes les 90 secondes, 18 heures sur 24.

et les associations environnementales, l'initiative de la CARPE vise à donner une mission claire à l'aéroport. En tant que propriété du canton de Genève, il doit veiller à assurer l'équilibre entre la limitation des nuisances et son rôle pour la vie économique et sociale, notamment pour la Genève internationale. L'État doit ainsi prendre des mesures pour limiter les nuisances et assurer que l'aéroport reste compatible avec nos objectifs en matière de santé, d'environnement, de climat et d'aménagement du territoire, alors que le bruit rend toujours plus de terrains inconstructibles. Boîte noire aux multiples scandales, notamment en raison de mauvaises conditions de travail, l'aéroport doit enfin

devenir transparent sur son orientation et son action, non seulement vis-à-vis du parlement, mais aussi des communes.

Quant à lui, le contre-projet adopté par la majorité de droite du Grand Conseil n'a rien d'un compromis. En trompe-l'œil, il s'applique en réalité à décrire la situation actuelle, insatisfaisante. Bénéficiant d'un large soutien, l'initiative remettra un pilote démocratique dans l'avion.

L'IN 163 VUE DU SOMMET DE L'AÉROPORT

Interview de Michel Fabre, Représentant du PS genevois au CA de l'Aéroport de Genève

Comme les autres grandes régies publiques, le Conseil d'administration (CA) de l'aéroport est notamment composé de représentants des forces politiques présentes au Grand Conseil. Les conseils administratifs des communes riveraines, des membres du personnel ainsi que des délégués du Conseil d'État y sont également représentés.

C'est Michel Fabre qui représente le Parti socialiste depuis le début de l'année 2019. Il a donc eu l'occasion d'assister aux discussions en lien avec l'initiative pour un pilotage démocratique et de suivre les débats « de l'intérieur ».

Comment l'initiative est perçue au sein de l'aéroport ?

L'initiative est perçue comme dangereuse. Ce que l'Aéroport craint le plus, c'est la perte d'autonomie et le contrôle par le Grand Conseil.

Concrètement, qu'est-ce que ça va changer pour l'aéroport ?

L'initiative est née du PSIA, qui prévoit des projections de trafic alarmantes pour 2030. Depuis deux

ans, les mouvements semblent stagner et les prédictions du PSIA ne se concrétiseront vraisemblablement pas. C'est toutefois une initiative qui fait craindre à l'aéroport que le politique prenne le pas sur l'opérationnel et que l'aéroport fasse les frais des dissensions politiques qui peuvent exister dans un parlement.

Est-ce que l'aéroport va faire campagne contre l'initiative ?

En tant que régie publique, l'aéroport n'a pas le droit de faire de communication politique. Il ne peut donc pas mener de campagne de communication qui indique directement la façon de voter. Les membres du Conseil d'administration restent libres de leurs prises de positions publiques.

Quelles sont les relations de l'Aéroport de Genève avec les communes riveraines ?

Les communes riveraines sont représentées dans le Conseil d'administration de l'aéroport. Elles sont pratiquement toutes favorables à l'initiative, avec l'espoir qu'elle

permettra de faire diminuer les nuisances liées à l'exploitation de l'aéroport.

Quelle est l'ambiance au sein du Conseil d'administration de l'aéroport de Genève ?

La gauche est très minoritaire ! Mais les discussions sont nourries, l'ambiance est bonne et nous avançons de façon constructive.

Que vas-tu voter le 24 novembre ?

Je reconnais que l'aéroport a fait des efforts pour réduire les nuisances liées à son exploitation, notamment au niveau du bruit, avec par exemple avec un contrôle plus strict des vols nocturnes. Mais en tant que socialiste, c'est naturellement OUI que je vais voter, ne serait-ce que pour se prémunir d'une éventuelle évolution vers plus de nuisances. Un meilleur contrôle démocratique ne peut qu'apporter du positif dans le pilotage d'une régie publique.

Propos recueillis par Frédérique Bouchet

L'IN 164: UNE MAUVAISE RÉPONSE À UNE BONNE QUESTION

Par Roger Deneys
Membre du Comité directeur

L'initiative 164, déposée par la Ligue suisse contre la vivisection (LSCV), modifie les règles de nomination et de fonctionnement de la Commission cantonale pour les expériences sur les animaux (CCEA).

Elle prévoit:

1. Un droit de recours en cas de refus par le Conseil d'État d'une candidature à ladite commission.
2. La désignation prioritaire des « représentants des associations de protection des animaux » au sein « d'organisations actives dans le domaine de l'expérimentation animale ».
3. La possibilité pour un membre de la commission de désigner un expert indépendant pour établir un rapport relatif à une demande à préavis.

4. La possibilité pour un membre de la commission de recourir contre la délivrance d'une autorisation d'expérimentation.

L'expérimentation animale doit être encadrée le mieux possible, en tentant de ne plus la pratiquer du tout et en évitant toute souffrance animale. Cependant, cette initiative ne permet pas d'atteindre cet objectif car elle ne fixe pas de nouveaux critères plus stricts pour l'évaluation des demandes ou de nouvelles règles de contrôle: elle instaure un nouveau fonctionnement de la commission, problématique, car il donne, de fait, un droit de veto à un membre individuel de la commission, en lui permettant de faire recours contre une décision de la commission à laquelle

il appartient. Compte tenu des chiffres encore importants d'animaux utilisés dans des expériences à Genève (41'166 en 2016), il faut encourager le recours à d'autres techniques et lutter contre d'éventuelles expérimentations inutiles mais seul un contreprojet, dont le principe a été refusé par le Grand Conseil, aurait pu favoriser ces évolutions. Nous vous recommandons donc de voter NON à l'IN164.

LIEN

Rapport du Conseil d'État sur l'initiative:

www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IN00164A.pdf

PRODUITS PHYTOSANITAIRES: UN PETIT PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Par Léna Strasser
Députée au Grand Conseil

Le titre de la loi soumise au vote est prometteur: Pour une limitation drastique des produits phytosanitaires à Genève. Un contenant ambitieux! Le contenu, lui, l'est moins. Si la loi - acceptée par le Grand Conseil et soutenue par le groupe socialiste - passe, l'article 187 de la constitution genevoise, traitant de l'agriculture, sera complété ainsi: «L'Etat prend des mesures afin de réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Il encourage le développement de méthodes alternatives permettant d'en limiter l'usage, notamment par un soutien économique ou technique.». Ce nouvel article ancre dans la constitution ce qui, de fait, est déjà pratiqué. Le petit plus? Il mentionne l'encouragement accru pour la recherche d'alternatives. Et les

agricultrices et les agriculteurs en ont besoin, car, à long terme, renoncer aux pesticides de synthèse signifie trouver de nouvelles solutions pour soutenir leurs efforts. On regrette tout de même que ce nouvel article ne distingue pas produits phytosanitaires naturels et produits phytosanitaires de synthèse. Ces derniers sont à bannir totalement, responsables d'une multitude de maladies, changements hormonaux mais également de la disparition des insectes, micro-organismes et variétés de plantes. Un petit pas de fourni donc... dans la bonne direction que nous vous invitons à soutenir. De même que prochainement l'initiative fédérale «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» qui elle, en comparaison, sera un pas de géant.



LE PRÉ-DU-STAND, UN PROJET D'AVENIR POUR LE SPORT GENEVOIS !

Par **Thierry Apothéloz**
Conseiller d'État

Le 24 novembre prochain, les Genevois-es seront appelé-e-s à se prononcer sur un projet de déclassement de la zone dite du «Pré-du-Stand», au Grand-Saconnex. Au-delà de l'enjeu urbanistique pour la commune, il s'agit là d'une occasion unique de permettre la construction d'une infrastructure sportive ambitieuse dont Genève a grandement besoin. Le projet prévoit en effet l'édification d'un pôle football destiné prioritairement à la formation de la relève, sous l'égide du Servette FC. À terme, ce sont près de 500 jeunes talents et espoirs du football genevois qui trouveront à cet endroit l'infrastructure et l'encadrement nécessaires pour les aider à progresser et à vivre pleinement leur passion du ballon rond.

« Il y a donc une double urgence à accélérer aujourd'hui le transfert de la formation footballistique genevoise sur un site adapté »

Or, Genève est à la traîne. Nous sommes le seul canton dont les clubs évoluent au niveau national (Servette FC, Carouge, Meyrin) qui ne possède pas de structure similaire. La relève s'entraîne aujourd'hui dans le complexe vétuste de Balexert, qui n'est plus du tout adapté et dont le terrain doit rapidement être réaffecté pour

permettre la construction d'un nouveau cycle d'orientation. Il y a donc une double urgence à accélérer aujourd'hui le transfert de la formation footballistique genevoise sur un site adapté, avec des infrastructures neuves.

Le Canton de Genève investira près de 9 millions de francs dans ce projet, qui permettra à la relève du football genevois de regarder sereinement vers l'avenir. Parce que le sport est une vraie politique publique, qui promeut la cohésion sociale et favorise pleinement le vivre ensemble, le déclassement du Pré-du-Stand est aujourd'hui une nécessité.

LE PROJET PRÉ-DU-STAND, C'EST AUSSI :

- La construction d'un centre de secours intercommunal et de surfaces d'activités.
- La construction d'un nouveau cycle d'orientation, grâce à la libération en cascade de terrains
- La construction de nouveaux logements sur la presqu'île d'Aire, grâce à la libération en cascade de terrains

OUI À LA MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES AU PETIT-SACONNEX !

Par Ulrich Jotterand
Conseiller municipal en Ville de Genève

Dans la balance, la défense d'intérêts particuliers ou la défense des besoins prépondérants de la population

Depuis 2017, les socialistes de la Ville de Genève, à la commission de l'aménagement, au Conseil municipal, à l'Assemblée générale de la section lors du référendum municipal, ont été constants sur ce dossier. Et l'Assemblée générale du PS genevois du 11 septembre 2019 a confirmé ces décisions. **Les socialistes ont été et restent favorables à la modification de la zone (MZ) en question au lieu-dit « les Crêts ».** Les obsessions de l'UDC (ne pas construire pour les étrangers!) et les contre-vérités du MCG, au service d'intérêts honorables mais particuliers ne résistent pas au moindre examen.

chitectural) et la place du Petit-Saconnex. Or celle-ci sera restaurée et embellie pour les piétons en tenant compte du patrimoine bâti historique à conserver: et elle est hors du périmètre de la modification de la zone contestée. Les véhicules auront la possibilité de transiter ou encore de stationner mais pendant un temps limité.

Le logement

Aujourd'hui encore, trouver un appartement à Genève est difficile. La zone agricole est devenue quasiment intouchable. Par conséquent, construire du logement n'est possible que par la densification des quartiers en ville et des zones villas, en évitant ainsi que des genevois-es doivent s'exiler de l'autre côté de la frontière pour se loger, politique inacceptable à tous points de vue. Rappelons que la moitié du terrain dédié au logement est occupée par des zones villa et ne loge que 10% de la population: l'autre moitié du terrain est occupée par 90% de la population!

« Économies d'énergie et limitation du transport individuel polluant: cette modification de zone répond parfaitement à ces deux objectifs »

Pourquoi faut-il accepter cette loi ?

L'enjeu est une modification de la zone 4B en zone de développement 3. Parmi les très nombreux aspects de cet objet, retenons les plus importants: l'histoire, le logement, l'écologie.

L'histoire

Les opposants prétendent que cet espace doit rester en zone 4B. Or, la zone 4B est destinée aux hameaux en campagne! Qui connaît ce quartier sait bien que le lieu contient encore quelques éléments de son passé mais n'a plus rien d'un hameau.

Par ailleurs, ils font un amalgame à dessein entre la zone concernée (une dizaine de villas sans intérêt ar-

L'écologie.

On pourrait arguer que la disparition d'une dizaine de jardins privés est à éviter. Mais le projet de modification de zone offre des espaces verts accessibles à tous.

Enfin, la lutte contre le réchauffement climatique exige de prendre les bonnes décisions en tenant compte des priorités: économies d'énergie et limitation du transport individuel polluant. Cette modification de zone répond parfaitement à ces deux objectifs.

Pour toutes ces raisons, **il convient d'accepter cette loi en votant oui.**





URGENCE CLIMATIQUE : RESPONSABILITÉ ET ACTIONS DES VILLES SUISSES

Par Sami Kanaan

Conseiller administratif de la Ville de Genève,
Vice-président de l'Union des villes suisses

Courant 2019, l'urgence climatique a été déclarée en Suisse notamment dans les villes de Berne, Thoune, Lucerne, Yverdon, Delémont ou Bâle. Ces déclarations symboliques doivent aboutir à la définition d'objectifs précis ainsi qu'à la mise en œuvre immédiate de catalogues de mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique.

« La ville va désormais traiter de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique et ses effets »

À Genève, j'avais convaincu mes collègues de l'exécutif de déclarer avec le Conseil municipal cette urgence en mai 2019. La ville va désormais traiter de manière prioritaire les objets qui atténuent le changement climatique et ses effets. Le Conseil administratif travaille intensément à un plan environnement, réunissant climat et biodiversité, qu'il présentera d'ici la fin de l'année, ainsi qu'à un rapport détaillant les actions déjà entreprises et les mesures à prendre pour les intensifier et les renforcer.

Viser une stratégie globale

Ces défis sont les mêmes pour les autres villes. C'est pourquoi, sur le plan fédéral, avec mes homologues de Zurich et Lausanne, nous avons proposé au Comité

de l'Union des villes suisses (UVS) de développer des démarches coordonnées. Il se positionnera prochainement sur la définition d'une politique climatique commune à l'ensemble des villes suisses.

Ce travail collectif se base sur l'existant, par exemple les 22 mesures de la Ville de Berne ou le plan climat de Lausanne qui prévoit des actions à court terme, ainsi que, d'ici à fin 2021, une analyse et un recensement de ce qu'il faudra entreprendre pour atteindre un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2030. De plus, un renforcement de l'Alliance pour le climat suisse est envisagé et des discussions sur la création d'un observatoire et le développement de politiques transversales sont en cours.

Expérience et exemplarité des villes

Bien sûr, ces engagements ne doivent pas se substituer aux révisions législatives fédérales, notamment celle sur le CO₂. Il est néanmoins primordial de s'appuyer sur l'expérience et l'exemplarité de nos villes. Non seulement parce qu'elles rassemblent la plus grande part de la population suisse, mais aussi parce que face à une majorité de droite au parlement jusqu'à aujourd'hui, elles sont les bastions de l'opposition et les laboratoires de politiques innovantes et progressistes. Il est temps d'agir face à cette crise et d'évaluer lors de chaque décision politique son impact sur notre environnement.

OÙ EST MON CRAYON ?

Alors que personne ne se gêne de demander à une ou un collègue s'il ou elle peut lui prêter un crayon, personne ou presque n'osera demander s'il ou elle a un tampon ou une serviette hygiénique.



Les règles sont toujours un sujet tabou. Tabou qui empêche aujourd'hui encore les femmes de parler librement de leurs menstruations, qui leur impose une charge mentale supplémentaire, et qui provoque si souvent chez elles l'embarras, voire la honte.

Aujourd'hui, il serait inconcevable de ne pas trouver de papier toilette que ce soit dans des toilettes publiques ou privées. En revanche, on cherchera en vain des protections hygiéniques dans les toilettes alors que leur nécessité et leur utilité est tout aussi impérieuse. Personne ne demanderait aux travailleuses et aux travailleurs de se munir d'un rouleau de papier toilette le matin pour aller au travail mais tout le monde trouve normal que les femmes doivent, et elles seules, anticiper toute situation d'impératif physiologique.

De nombreuses collectivités publiques ont pris la mesure de la situation et mettent à disposition des protections hygiéniques en libre accès, gratuitement dans les toilettes. C'est le cas en Ecosse, dans certains états des Etats Unis ou encore au Canada. Nombre de pays comme l'Irlande, l'Inde, le Kenya, le Liban, le Nicara-

Par Helena Verissimo de Freitas
Députée suppléante

gua, le Nigeria et encore la Tanzanie ont renoncé à toute taxe sur les protections hygiéniques, l'Union européenne a assoupli ses pratiques pour permettre aux pays membres d'introduire un taux réduit voire nul. Qu'en est-il chez nous ?

En Suisse en 2019, les protections hygiéniques ne sont pas considérées comme des produits de première nécessité, raison pour laquelle une TVA à 7.7% est toujours appliquée. Mises à part quelques actions de la société civile, rien n'a encore été fait pour que leur accès soit facilité.

Reprenant une revendication de la grève des femmes du 14 juin, les Socialistes ont déposé une motion invitant le Conseil d'État à assurer la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans toutes les toilettes des bâtiments de l'État et des établissements publics autonomes (administration, collèges, universités, hôpitaux, centres d'accueil et de prise en charge de personnes migrantes et/ou situation de précarité, etc.). Ces lieux devraient être clairement identifiés, afin que les personnes qui en ont besoin n'aient pas à rechercher cette information.

Il s'agit d'un premier pas modeste. D'autres mesures doivent suivre dont notamment la baisse, voire la suppression de la TVA sur les protections hygiéniques. Aujourd'hui, celles-ci sont taxées comme des produits de luxe alors qu'il s'agit d'un produit d'hygiène indispensable qui préserve la dignité humaine.

Camarades, le temps est venu de faire évoluer la situation et de rappeler aux hommes et aux femmes qu'il n'y a pas de petite égalité et que la justice sociale ne s'arrête pas à la porte des toilettes.

LIEN

Retrouvez la motion sur www.ge.ch/grandconseil/data/texte/M02582.pdf

LE PS COLLEX-BOSSY : OSER LE SOCIALISME EN TERRAIN HOSTILE

**Interview de Skander Chahlaoui,
Président du PS Collex-Bossy**



Là où la droite monopolise le pouvoir depuis toujours, plusieurs de nos camarades bataillent pour faire exister une alternative. Le 1^{er} juillet, le PS Collex-Bossy a été créé : nous avons rencontré son Président, Skander Chahlaoui.

Une section du PS à Collex-Bossy : insolite, non ?

Là où il n'a pas d'élu-e-s, le PS obtient des scores parfois surprenants. Beaucoup de gens nous y soutiennent, c'est pourquoi nous devons aussi exister dans ces endroits.

Pourquoi une implantation aussi locale ?

Nous avons besoin d'ancrer le parti dans les réalités propres à la commune. C'est un village, les gens se connaissent et veulent aussi connaître leurs interlocuteurs et interlocutrices politiques. Nous avons la possibilité de former un groupe local, proche des habitant-e-s, donc nous l'avons fait.

Les valeurs du Parti socialiste y ont-elles leur place ?

Ces valeurs ne sont pas des « valeurs citadines », elles concernent tout le monde ! Mais en effet, nous devons aller plus loin sur d'autres thèmes, comme l'urbanisation et l'agriculture, qui concernent directement nos concitoyen-ne-s. Ils et elles doivent pouvoir se reconnaître dans nos valeurs.

Comment se sont passés vos débuts ?

Cela a commencé par du bouche

à oreille. J'avais déjà créé des associations, comme l'UGAF (Union genevoise des arbitres de football), mais ici le soutien du PS genevois et de sa COOSEC (Coordination des sections) a été précieux. Afficher l'étiquette socialiste nous a aussi valu des réactions exagérées : nous avons été traité-e-s de « bolchéviques », et quelqu'un a appelé les parents d'un camarade pour le pousser à démissionner. Pourtant, nous restons très motivé-e-s.

Quels sont vos prochains défis ?

Je suis candidat à l'élection du 20 octobre au poste d'adjoint au Maire, premier « test » pour la section. La commune vit une période difficile, les gens cherchent une alternative. Nous préparons aussi les municipales de 2020. Notre but est avant tout de pérenniser la section

Propos recueillis par Diego Esteban

ASSEMBLÉE THÉMATIQUE

Être migrant-e à Genève: Quelles perspectives pour les personnes accueillies dans notre canton ?

Le Parti socialiste genevois organise le 8 janvier 2020 une assemblée thématique pour réfléchir au sort des personnes migrantes à Genève et aux solutions que peut amener la classe politique pour améliorer leurs situations souvent précaires, parfois catastrophiques.

Le PS genevois met en place une large réflexion sur ce sujet, ouverte à tous ses membres, aux spécialistes de ces questions et aux associations œuvrant au quotidien pour améliorer le sort des personnes migrantes. Afin de préparer cette assemblée, des ateliers de réflexion sont

organisés durant les mois de novembre et décembre. Pour vous inscrire à ces ateliers, rendez-vous sur : <https://forms.gle/zaLmXt9Nt38pByWn6>

Atelier 1 : Régularisation des personnes sans statut légal : quelles suites après l'opération Papyrus ?

Atelier 2 : RMNA - MNA : quel accueil pour les mineurs à Genève ?

Atelier 3 : Accès à la justice et respect des droits fondamentaux : les mêmes droits pour toutes et tous ?

MARIE-LAURE : UN ENGAGEMENT POUR BERNEX



À l'heure où une campagne se termine, une autre commence ! Dans ce contexte, nous avons rencontré Marie-Laure Graf, pour en savoir plus sur son expérience au Conseil municipal de Bernex.

Peux-tu te présenter ?

Je suis Marie-Laure Graf, j'ai 30 ans. Je suis doctorante en histoire, collaboratrice administrative à la Ferme du Lignon et Conseillère municipale à Bernex depuis 2011.

Qu'est-ce qui t'a donné envie de t'engager au Conseil municipal ?

Plusieurs aspects m'ont poussée à être candidate. D'une part, mon fort attachement pour Bernex, la commune dans laquelle j'ai grandi. Et

d'autre part, les valeurs de gauche pour lesquelles je souhaitais m'investir. À 21 ans, alors que j'étais étudiante et que j'avais du temps, je me suis sentie prête à m'investir concrètement.

Comment as-tu vécu cette nouvelle expérience ?

À 22 ans et de nature assez réservée, l'entrée au Conseil municipal n'a pas été évidente pour moi. C'est grâce à l'appui du groupe socialiste et notamment de Guylaine Antille que j'ai pu trouver ma place. J'ai acquis beaucoup de compétences : parler en public et surmonter ma timidité... Maintenant je m'éclate dans ma fonction ! Au niveau humain, j'ai développé des échanges intéressants avec les élu-e-s de tous les partis et, en particulier au sein de mon groupe où des amitiés très fortes se sont créées.

Quel projet t'a le plus marquée ?

La création de la bibliothèque municipale. C'est un projet que j'ai vu se construire d'un bout à l'autre. Il n'était pas forcément bien parti au départ, mais à force de discussions

Interview de Marie-Laure Graf, Conseillère municipale à Bernex

et de dialogue, ce lieu de culture et d'échanges s'est concrétisé.

Un moment fort durant cette législature ?

L'année dernière, en tant que Présidente du Conseil municipal, j'ai été amenée à faire le discours d'accueil des nouveaux-elles citoyen-ne-s. Ça a été très touchant d'avoir l'opportunité de m'adresser à eux pour ce passage symbolique. J'ai essayé de leur transmettre le goût de l'engagement, qu'il soit d'ordre politique, ou simplement de défendre les valeurs qui leur sont chères.

Que dirais-tu à quelqu'un qui hésite à s'engager ?

Osez ! N'ayez pas peur. Les personnes moins politisées ont leur place au sein des Conseils municipaux. Il n'y a pas besoin d'être particulièrement à l'aise en public ou d'être un expert dans tous les domaines. Être conseiller-ère municipale, c'est un investissement, mais cela m'apporte autant que ce que je donne.

Propos recueillis par Morgane Dentan

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Par Mathieu Jotterand, vice-président en charge de la COOSEC

Malgré les compétences des communes historiquement limitées dans notre Canton, le Conseil municipal représente la base de l'engagement politique. Dans de nombreuses sections, le recrutement se révèle pourtant compliqué, car la charge de travail peut paraître impressionnante et l'appréhension est parfois forte pour les novices. Afin d'y remédier, les partages d'expériences comme celui de Marie-Laure, ci-dessus, sont essentiels. Le recrutement de militant-e-s prêt-e-s à s'engager pour ces charges est essentiel pour le Parti socialiste. C'est un travail de longue haleine qui ne peut se réaliser en quelques mois et qui nous occupera durant les prochaines années.

CONTACT

Les Président-e-s de chaque section sont disponibles pour répondre à vos questions concernant les élections municipales 2020. Leurs adresses e-mail sont disponibles sur :

www.ps-ge.ch/sections-communales

MORGANE : LA TOUTE JEUNE DOYENNE DU SECRÉTARIAT

Par Eloisa Gonzalez,
Membre du comité de rédaction

Morgane est graphiste depuis 2016 au PS genevois. Du haut de ses 27 ans, elle est la doyenne, en années de fonction, de l'équipe du secrétariat du PS genevois exclusivement féminine.

Parallèlement, elle travaille comme indépendante dans le design textile. A la sortie de l'ECAL, elle a suivi une formation à Paris dans le domaine du textile. Elle s'est alors lancée dans cette activité qui lui permet d'explorer son côté créatif en parallèle de son mandat au PS à temps partiel. Elle adore cette complémentarité, cet équilibre.

Son ancienne activité au Conseil général de Tartegnin lui a donné envie de découvrir les rouages politiques qu'elle avait déjà approchés dans sa famille dont elle a hérité de la fibre sociale. Résidente vaudoise, elle a découvert le microcosme politique genevois. Habiter en dehors du canton de Genève est un avantage qui lui permet de maintenir une certaine distance géographique. Après quelques années d'expérience au parti, elle confirme que s'investir dans d'autres activités est important pour maintenir un certain bien-être au travail.

« Ce contexte de travail est unique car le message est tout le temps différent »

Faire du graphisme pour un parti politique est très stimulant. Ce contexte de travail est unique car le message est tout le temps différent et le travail de vulgarisation pour essayer de toucher le plus largement possible la passionnée. Elle est certaine que le zéro papier n'est pas pour tout de suite en politique. Car les flyers permettent d'aborder les passant-e-s et facilitent la rencontre dans la rue, aux porte-à-porte, etc.

Sur les réseaux sociaux, elle veille également à trouver le meilleur moyen de capter l'attention. Comme pour les affiches, le but premier n'est pas de faire changer d'avis. Mais les différents supports, physiques ou virtuels, représentent un point d'entrée. Ils ne se substituent donc pas au travail de fond du parti, aux réflexions, projets de loi, prises de position dans la presse, etc.



Photo: Jacqueline Messeri

Elle se réjouit donc de continuer à s'investir dans les campagnes, surtout électorales, qu'elle apprécie particulièrement. Ainsi que dans les réflexions pour faire évoluer les supports du parti, notamment avec cette nouvelle version du Post-scriptum. Elle a souhaité y apporter de la convivialité et viser, par la forme, à se rapprocher des militant-e-s. Dorénavant, certains articles pourront également être mis en ligne. L'idée est de mieux valoriser l'ensemble du travail que nous produisons collectivement.



www.facebook.com/psgenevois



www.instagram.com/psgenevois



15 rue des Voisins
1205 Genève
022 338 20 70



psg@ps-ge.ch



www.twitter.com/PS_Genevois



www.ps-ge.ch



JAB
CH-1205 Genève
P.P./JOURNAL

istock.com/master1305

Votation du 24 novembre 2019

Les mots d'ordre du PS genevois

Oui

Objet n°1 : IN162
Construisons des logements
pour toutes et tous

Oui

Objet n°2 : IN163 Pour un
pilotage démocratique de
l'aéroport de Genève

Non

Objet n°3 : Contreprojet
à l'IN 163

**Préférer
l'initiative**

Objet n°4 : Question
subsidaire pour départager
l'IN 163 et le contreprojet

Non

Objet n°5 : IN164 Pour
un meilleur contrôle de
l'expérimentation animale

Oui

Objet n°6 : Loi constitutionnelle
(A 2 00 – 12204) produits
phytosanitaires à Genève

Oui

Objet n°7 : Loi modifiant
les limites de zones sur la
commune du Grand-Saconnex

Oui

Objet n°8 : Loi modifiant les
limites de zones sur la commune
de Genève - Petit-Saconnex